



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00014

Numéro SIREN : 424 367 035

Nom ou dénomination : KREAXI

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2017 sous le numéro de dépôt B2017/011071



RSM PARIS
26. rue Cambacerès
75008 PARIS
FRANCE
www.rsmfrance.fr



COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

SAS KREAXI

10 rue du Château d'Eau
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
SIREN 42436703500039

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 19.045.000 €, inscrite au bureau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et membre de la compagnie régionale de Paris RCS Paris 792 111 783.
RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce en son nom. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2011	Net 31/12/2010
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	26 720	26 720		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	142 487	87 851	54 635	59 846
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	7 250		7 250	6 100
Prêts				
Autres immobilisations financières	32 607		32 607	32 607
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	209 064	114 571	94 492	98 553
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	257 328		257 328	
Autres créances	39 441		39 441	39 908
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	126 778		126 778	770 839
Disponibilités	809 663		809 663	31 001
Charges constatées d'avance (3)	32 969		32 969	74 974
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 266 180		1 266 180	916 722
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 475 244	114 571	1 360 672	1 015 275
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	401 960	401 960
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	40 196	40 196
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Acompte sur dividendes	-220 740	-707 143
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	632 070	922 955
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	853 486	657 968
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		131
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	322 595	101 763
Dettes fiscales et sociales	184 591	255 413
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	507 186	357 308
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 360 672	1 015 275
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)		357 308
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	507 186	
(3) Dont emprunts participatifs		131
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	2 715 612		2 715 612	2 747 770
Chiffre d'affaires net	2 715 612		2 715 612	2 747 770
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			5 743	22 795
Autres produits			8	177
Total produits d'exploitation (I)			2 721 363	2 770 742
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 531	1 842
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			918 159	501 048
Impôts, taxes et versements assimilés			103 288	98 897
Salaires et traitements			503 053	539 555
Charges sociales			239 741	235 394
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 911	6 546
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			17	5 142
Total charges d'exploitation (II)			1 772 889	1 388 423
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			948 484	1 382 319
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				8
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				372
Différences positives de change				71
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				54
Total produits financiers (V)				506
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change			75	159
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			922	9
Total charges financières (VI)			997	168
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-58	338
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			947 896	1 382 657

Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 878	
Total produits exceptionnels (VII)	100	
	2 978	
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	90	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	107	
Total charges exceptionnelles (VIII)	193	
	390	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 587	
Impôts sur les bénéfices (X)		
	318 185	459 703
Total des produits (I+III+V+VII)	2 724 341	2 771 248
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 082 270	1 848 293
BENEFICE OU PERTE	632 070	922 955
- Redevances de crédit-bail mobilier	25 542	24 778

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS KREAXI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 1 360 672 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 632 070 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/02/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes au 31 décembre 2016 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Logiciels informatiques : de 1 à 3 ans
- * Agencements, aménagements, installations : de 6 à 10 ans
- * Matériel de bureau et informatique : de 3 à 10 ans
- * Mobilier : de 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une

Règles et méthodes comptables

dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

-le PCG 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014

-les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 1 937 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts de reconstitution de son fonds de roulement.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes figurant dans le compte de résultat, au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 8 160 €.

Provision indemnité de départ à la retraite

Les cinq salariés composant l'effectif étant considérés en regard de leur âge, de leur ancienneté dans la société et de leur position hiérarchique comme ne nécessitant pas une couverture appropriée à leur statut.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Changement de la forme juridique et de la dénomination sociale de la société anciennement SA BANEXI VENTURES PARTNERS en SAS KREAXI.

KREAXI

Société par actions simplifiée au capital de 401.960 €

Siège social : 10 rue du Château d'Eau

69410 Champagne au Mont d'Or

424 367 035 RCS Lyon

N°SIRET 424 367 035 000 39 – Code APE 6630 Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 MARS 2017

L'an Deux Mil Dix Sept,

Le 21 Mars à 14 heures 30, les actionnaires de la société KREAXI, société anonyme au capital de 401.960 €, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte dans ses locaux situés 13/15 rue Taibout – 75009 Paris, sur convocation adressée à chacun des actionnaires.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Sébastien Touvron est désigné Président de séance.

Mme Sophie Pierrin Lepinard est désignée comme scrutateur.

Le Président constate que Monsieur Edouard LEDUC, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, s'est excusé de ne pouvoir assister à cette Assemblée.

Madame Jacqueline RENARD est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent la majorité du capital. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

⇒ Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Directoire,
- Rapport du Conseil de surveillance,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 – Quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités.

⇒ Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modification de l'article 3 des statuts.

SM - SF R

STATUANT A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que ~~sur les comptes de l'exercice, et du rapport de Monsieur le Commissaire aux Comptes sur~~ l'exercice clos le 31 décembre 2016,

approuve le bilan et le compte de résultats ainsi que les notes annexées aux états financiers, de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les membres du Directoire.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuvant la proposition du Directoire,

constate que le résultat net s'élève à **632 070 Euros**

constate que le Directoire avait procédé au versement d'un acompte sur dividende sur la base de la situation arrêtée au 30 septembre 2016 de 220 740 euros, soit 8.49 euros par action,

ratifie, en tant que de besoins, le versement de l'acompte précité,

approuve le projet d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 présenté par le Directoire et

décide, en conséquence, de distribuer : 153 486 € au titre du résultat de l'exercice 2016.

résultat de l'exercice :	632 070,00 €
Acompte sur dividendes de :	<220 740,00 > €
Dividende :	<153 486,00 > €

soit un solde Report à Nouveau de	257 844,00 €
-----------------------------------	--------------

Il est précisé que le capital est composé de 24 080 « ADP B » et 1 920 « ADP A ».
En conséquence la distribution sera réalisée conformément à l'article 10 des statuts, soit 152 718.57 euros au titre des ADP B et 767.43 euros au titre des ADP A.

dm ST d 2

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des 3 exercices précédents, il a été distribué :

	Dividende par action	Avoir fiscal
Exercice 2013	50,48 €	néant
Exercice 2014	45.39 €	néant
Exercice 2015	35.50 €	néant

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code du Commerce,

approuve lesdites conventions, bien que ces conventions n'aient pas le caractère de conventions réglementées au sens de l'article précité dans la mesure où elles portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président,

renouvelle, pour une durée de six (6) exercices, les fonctions de Monsieur Edouard LEDUC, ayant élu domicile à Paris - 95, rue Jouffroy-d'Abbans, en sa qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et nomme le Cabinet Didier Kling, ayant élu domicile à Paris – 41, avenue de Friedland, en sa qualité de Commissaire aux comptes suppléant. Leurs fonctions prendront fin après la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes du sixième exercice.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de publicité requises par la loi.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

STATUANT A TITRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la rédaction suivante :

« ARTICLE 3 - OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, **en France**, et dans la limite de l'agrément donné par l'Autorité des Marchés Financiers ...(le reste de l'article est inchangé)...».

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de publicité requises par la loi.

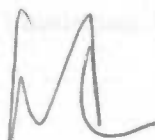
Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 00. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président



Le scrutateur



Le secrétaire



KREAXI

Société par actions simplifiée au capital de 401.960 €

Siège Social : 10 rue du Château d'Eau

69410 Champagne au Mont d'Or

424 367 035 RCS Lyon

RAPPORT DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 21 MARS 2017

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

En préambule, il est rappelé qu'une opération de rapprochement a eu lieu en Novembre 2016 entre Banexi Ventures Partners (BVP) et Rhône Alpes Création (RAC), le nouvel ensemble étant baptisé **KREAXI** transformée de SA à Directoire et Conseil de Surveillance en SAS.

Cette opération a donné lieu à la signature en date du 7 Novembre 2016 de mandats de gestion, convention de prestations et convention de délégation de gestion énumérées ci-après :

- Convention de commercialisation conclue entre KREAXI et CRE-AM
- Convention de Prestations de services d'Investissements conclue entre KREAXI et CRE-AM
- Mandats de gestion
- Convention de mise à disposition d'un logiciel

Ces conventions ont été portées à la connaissance du Commissaire aux comptes et ont fait l'objet d'un rapport spécial.

I- ACTIVITE EN 2016 ET EVOLUTION DES FPCI BANEXI VENTURES 3, BV4 et BV5

Concernant BANEXI VENTURES 3, l'exercice 2016 a été marqué par la cession de la participation dans la société Ifotec par voie de réduction de capital aux côtés des autres actionnaires financiers. Le fonds a perçu 111K€.

Parallèlement le fonds a perçu 68K€ au titre du solde du compte séquestre dans le cadre de la cession de la société Quotatis.

Depuis sa création, le 18 juillet 2000, le Fonds a réalisé 26 investissements (dont 4 sociétés en co-investissements avec BV2) pour un montant total de **122 M€** qui se répartissent comme suit :

- Technologie de l'information	43.10 M€
- Electronique et semi-conducteur	46.82 M€
- Sciences de la vie	32.10 M€

Au cours de l'année 2016, une distribution de 0.6M€ est intervenue portant à 94.2M€ le total distribué.

L'activité de BANEXI VENTURES 3 est consacrée à la recherche de liquidité pour les 3 lignes non cotées restant en portefeuille, des processus de cession étant enclenchés pour chacune d'elles.

Le Fonds est en phase de liquidation.

Concernant BV4, l'activité de l'exercice 2016 a été marquée par la poursuite de la vente des actions Vexim, cotée sur Alternext (1.750K€).

Parallèlement le fonds a perçu 693K€ correspondant au versement du solde du compte séquestre dans le cadre de la cession Tedemis.

Deux distributions sont intervenues au cours de cet exercice:

- 693 K€ en Mars, correspondant à la perception du compte séquestre sur Tedemis
- 1.300 K€ en Décembre, correspondant à une partie du produit des cessions des actions cotées Vexim.

Le total distribué s'élève à 9,1M€ depuis l'origine.

Depuis sa création le Fonds a réalisé 24 investissements (dont 1 société en co-investissement avec BANEXI VENTURES 3) pour un total de **111.8 M€** qui se répartissent comme suit :

- Technologie de l'information	67.06 M€
- Electronique et semi-conducteur	20.30 M€
- Sciences de la vie	24.44 M€

Des processus de vente sont en cours sur une majorité des lignes en portefeuille.

Le fonds est entré en phase de pré-liquidation en Avril 2016.

Concernant BV5, l'activité de l'exercice 2016 a été assez soutenue avec la réalisation de 7 investissements complémentaires dans les sociétés AdYouLike (0.9M€), Innovorder (0.25M€), Linkfluence (2M€), IMS (0.6M€), Netwave (0.5M€), Oxxius (0.1M€) et Resolution Spectra (0.5M€) soit un total de 4.85M€.

Depuis sa création, le Fonds a réalisé 11 investissements pour un total de **29.3M€** qui se répartissent comme suit :

- Technologie de l'information	18.3 M€
- Medtech	5.9 M€
- Nanotech	5.1 M€

Le Fonds, lancé le 10 Octobre 2011, est appelé à hauteur de 72.5 % au 31 décembre 2016.

Avec la fin de la période d'investissement en Octobre 2016, l'objectif de l'année 2017 va être la recherche de quelques sorties, en particulier par acquisition, et la consolidation des sociétés en portefeuille.

Concernant RAC I, la société étant en phase de désinvestissement (durée de vie statutaire : 31/12/2018), l'exercice 2016 se résume à la sortie de plusieurs lignes du portefeuille :

- cession de la participation Bugatec Développement à la Société Dalkia pour un montant de 500 K€ (pour un montant investi de 160 K€)
- cession de la participation Antagène à la Société Cefid (groupe Cerba) pour 390 K€ (montant investi 307 K€)

- cession de la participation Pacte Investissement (LBO) par le rachat de la Société des actions et remboursement des OC pour un montant total de 330 K€ (investi 150 K€)
- cession de la participation Digimind à la Société ICS (holding de reprise des dirigeants) pour un montant de 285 K€ (investi 160 K€).
- cession partielle de titres Amoeba cotés sur Alternext pour un montant de 559 K€ (investi 17 K€).

RAC I enregistre également deux sinistres :

- Liquidation judiciaire de la société Convergences (95 K€)
- Liquidation Judiciaire de la société Delfmems (370 K€)

Depuis sa création, en août 1989, RAC I a réalisé 209 investissements pour un montant total de 35 M€. Au 31/12/2016, il reste en portefeuille actif 24 lignes pour un montant de 6.7 M€.

Concernant RAC II, l'activité de l'exercice 2016 a été assez soutenue avec la réalisation de 5 nouveaux investissements dans les sociétés Hikob (275 K€), Argosim (300 K€), Technidrone (200 K€), Optimiz me (300 K€), Finoptim (200 K€) et la réalisation de 6 refinancements dans les sociétés Synthélis (107 K€), I-Ten (75 K€), Centr'Expert (200 K€), Mathym (400 K€), Wingit (200 K€) et Biboard (60 K€). Deux débloquages de secondes tranches d'investissement ont également été réalisés dans les sociétés Theranexus (125 K€) et Apex Analytics (70 K€).

Une cession partielle de titres Amoeba cotés sur Alternext a été réalisée pour un montant de 567 K€ (investi 31 K€).

RAC II enregistre également un premier sinistre :

- Liquidation judiciaire de la société Techlimed (310 K€).

Depuis le démarrage de son activité d'investissement en juillet 2012, RAC II a investi dans 31 sociétés pour un montant de 8.9 M€.

Concernant R2V, l'activité de l'exercice 2016 a été marquée par la réalisation de 2 nouveaux investissements dans les sociétés 3D Rudder (600 K€) et Genepred (500 K€) ainsi que la réalisation de 2 refinancements dans les sociétés I-Ten (300 K€) et Gridbee (288 K€). Un déblocage de seconde tranche d'investissement a également été réalisé dans la société Apex Analytics (280 K€).

Depuis le démarrage de son activité, début 2014, R2V a investi dans 9 sociétés pour un montant de 6.1 M€.

Sur l'exercice 2016, deux appels de fonds ont été réalisés pour un montant total de 4.845 M€.

Résultat de la société

A/ Produits d'exploitation :

Les produits de l'exercice 2014 s'élèvent à **2 716 K€** contre 2 748 K€ en 2015, ils ont été générés par l'activité de gestion des fonds suivants :

- **Fonds BV 4 :**

L'activité de gestion du portefeuille du FPCI BV4 est rémunérée par une commission de gestion de **1.232 K€** contre 1 612 K€ en 2015.

- **Fonds BV 5 :**

L'activité de gestion du portefeuille du FPCI BV5 est rémunérée par une commission de gestion de **1.136 K€** identique à celle de 2015.

Dans le cadre des mandats de gestion signés en date du 7/11/2016, les fonds régionaux contribuent au produit d'exploitation de KREAXI à hauteur de 257 K€ répartis comme suit :

- **RAC I :**

L'activité de gestion du portefeuille est rémunérée par une commission de gestion de 59 K€

- **RAC II :**

L'activité de gestion du portefeuille est rémunérée par une commission de gestion de 104 K€

- **R2V :**

L'activité de gestion du portefeuille est rémunérée par une commission de gestion de 94 K€

B/ Charges d'exploitation:

Les charges d'exploitation représentent **1 776 K€** contre 1 388 K€ en 2015 réparties comme suit :

- **743 K€ de frais de personnel** contre 775K€ en 2015.
- **Les autres charges** représentent un montant de **918 K€** contre 501 K€ en 2015, dont les postes les plus importants sont les suivants :
 - **269 K€** au titre des différentes conventions signées avec Rhône Alpes Création
 - **239 K€ d'honoraires** contre 93 K€ en 2015 composés notamment de 137 K€ au titre des honoraires du Cabinet d'Avocat Dechert (dont 111K€ liés à l'opération de rapprochement avec Rhône Alpes Création), de 56 K€ au titre de la convention signée avec le Cabinet Corevise pour la comptabilité de la société Kreaxi et la gestion des salaires, de 18 K€ au titre de la convention conclue avec Irsi Consulting dans le cadre de la délégation de la fonction RCCI.
 - les **locations immobilières et mobilières** pour un montant de **164K€** contre 152K€ en 2015,
 - les **frais de déplacement et de réception** pour un montant de **49 K€** contre 48K€ en 2015,
- **les impôts et taxes** pour un montant de **103 K€** contre 100 K€ en 2015,
- **les dotations aux amortissements sur immobilisations** pour un montant de **5 K€** contre 7 K€ en 2015.

C/ Résultat

L'impôt sur les bénéfices s'élève à **318 K€** contre 460 K€ en 2015.

Dans ces conditions, BANEXI VENTURES PARTNERS a dégagé **un résultat net au 31 décembre 2016 de 632 K€** contre 923 K€ en 2015.

II – DISTRIBUTION D'ACOMPTE SUR DIVIDENDE

Au cours de l'exercice 2016, il a été procédé à une distribution d'acompte sur dividende comme suit:

- 220 740 € soit 8.49 € par action versé le 24 Octobre 2016 sur la base de la situation arrêtée au 30 septembre 2016.

Il sera proposé à l'assemblée des actionnaires de ratifier le versement de cet acompte.

III- DEMARCHE ESG

L'engagement de KREAXI dans une démarche ESG, matérialisé en Novembre 2012 par la signature d'une charte interne, s'est renforcé en Mars 2014 par l'adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable « PRI » des Nations Unies.

Mme Sophie Pierrin fait par ailleurs partie d'un groupe de travail ESG constitué au sein de l'AFIC.

Un questionnaire spécifique est systématiquement intégré aux Due Diligence lors de la mise en place d'un nouvel investissement et un suivi annuel est réalisé.

IV- CONTROLE INTERNE

Monsieur Michel DAHAN, Responsable de la conformité et du contrôle interne « RCCI », rappelle que les travaux de contrôle interne et de conformité sont délégués à la Société IRSI Consulting qui établit des rapports trimestriels tel que précisé dans les Conseils de Surveillance. Ces rapports n'ont pas fait l'objet de remarques.

V- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016

Depuis le 31 décembre 2016, aucun évènement significatif n'est intervenu.

IX – PERSPECTIVES

L'exercice à venir sera consacré à la gestion des fonds existants et à la préparation de la levée de nouveau fonds.

Edouard LEDUC
Commissaire aux comptes

Président honoraire de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris
95, rue Jouffroy-d'Abbans - 75017 PARIS
Tél. 01 42 27 11 42 – Port. 06 07 77 33 24

KREAXI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 401.960 €

Siège social : 10, rue du Château d'Eau
69410 CHAMPAGNE-au-Mont-d'Or

RAPPORT
du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels - Exercice 2016

Exemplaire destiné au Greffe
du Tribunal de Commerce

Edouard LEDUC

Commissaire aux comptes

Président honoraire de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

95, rue Jouffroy-d'Abbans - 75017 PARIS

Tél. 01 42 27 11 42 – Port. 06 07 77 33 24

KREAXI

Société par Actions Simplifiée

au capital de 401.960 €

Siège social : 10, rue du Château d'Eau
69410 CHAMPAGNE-au-Mont-d'Or

**Rapport
du commissaire aux comptes
Comptes annuels - Exercice 2016**

KREAXI SAS

10, rue du Château d'Eau
69410 CHAMPAGNE-au-Mont-d'Or

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice 2016

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de **KREAXI SAS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la Société et soumis à votre Conseil de Surveillance dans sa séance du 7 mars 2017. Il m'appartient d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables applicables en France, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II.- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations du Commissaire aux comptes, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre d'une démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III.- Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 9 mars 2017.



Edouard LEDUC
Commissaire aux Comptes